

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 39/003/2009 (Public)

ÉFAI

1^{er} avril 2009

Thaïlande. Les insurgés portent atteinte aux droits humains en s'en prenant aux civils

Amnesty International a appelé ce mercredi 1^{er} avril les insurgés armés à mettre fin aux attaques menées récemment contre des civils dans les provinces à majorité musulmane du sud du pays.

À ce jour, 2009 a vu une importante augmentation du nombre et de la brutalité des attaques insurgées qui constituent de graves atteintes aux droits humains.

Les insurgés mènent des attaques contre les forces de sécurité thaïlandaises, mais s'en prennent aussi à des civils accusés par eux de coopérer ou de collaborer avec les autorités. Ils mènent également des attaques aveugles qui se soldent par des morts et des blessés parmi les civils. Pour Amnesty International, ces attaques contre des civils sont illégales et inacceptables.

Amnesty International appelle les insurgés à respecter les normes minimales d'humanité reflétées dans le droit international humanitaire, notamment l'interdiction de toute attaque directe contre des civils ou menée sans discrimination et l'exigence de traiter humainement ceux qui ont été capturés.

Le fait que des civils soient délibérément pris pour cible de manière régulière prouvent que les insurgés du sud de la Thaïlande ne respectent pas les principes d'humanité les plus élémentaires.

Après une baisse significative du nombre d'incidents et de victimes dans le sud en 2008, les insurgés tentent clairement en 2009 de réaffirmer leur présence. En outre, les attaques menées en 2009 se distinguent par leur brutalité, avec au moins cinq décapitations confirmées :

- Le 31 janvier, dans le district de Rue-Soh, dans la province de Narathiwat, **Awae Salama**, ancien professeur de religion islamique qui vendait des marchandises près d'une mosquée locale, a été abattu par des tueurs circulant en voiture alors qu'il revenait du marché.
- Le 16 février, dans le district de Waeng, dans la province de Narawithat, **cinq civils dont un étudiant** ont été blessés lorsqu'une bombe a explosé vers 7h00 du matin au passage de soldats qui escortaient des moines demandant l'aumône.
- Le 22 février, dans le district de Raman, province de Yala, **un couple de civils** occupés à inciser les arbres pour récolter le caoutchouc a été tué ; l'homme a été décapité.
- Le 7 mars, à Pattani, **deux frères d'âge mûr, dont l'un était un adjoint du chef de village**, ont été abattus alors qu'ils circulaient à moto ; auprès de leurs corps calcinés, une note avait été laissée portant ces mots : « *Vengeance contre les représentants de l'État* ».
- Le 12 mars, dans le district de Krongpenang, province de Yala, **Laila Paaitae Daoh**, défenseure des droits humains, a été abattue en plein jour ; elle est la quatrième de sa famille (après ses deux frères et son mari) à être assassinée dans le sud ; seuls ses trois jeunes enfants ont survécu.
- Le 27 mars, dans le district de Khok Pho, province de Pattani, **Bhuvanart Yeeji**, enseignant, a été abattu et **Solahuddin Hayeewaeji**, directeur de la Muhammadiyah School, a été blessé par des tirs lors d'une réunion avec d'autres enseignants.

Amnesty International appelle les chefs insurgés à cesser immédiatement toute attaque contre des civils, à

donner pour instruction à tous ceux qui se trouvent sous leurs ordres de ne s'en prendre à des civils ou à leurs biens en aucune circonstance, à écarter toute personne soupçonnée de telles attaques de postes où elle pourrait répéter les mêmes actes et à condamner publiquement ces attaques.

Complément d'information

L'insurrection dans les provinces à majorité musulmane du sud de la Thaïlande, qui a été ravivée début 2004, a coûté la vie à plus de 3 500 personnes, des civils pour la majorité. Les insurgés forment un ensemble disparate et désuni de groupes qui n'ont jamais complètement révélé ni la structure de leur organisation, ni les noms de leurs dirigeants ni leurs revendications, mais dont on pense qu'ils opèrent à partir de cellules au moins partiellement autonomes. Ils revendiquent rarement la responsabilité de leurs attaques, et n'ont jamais non plus fait montre clairement d'une quelconque volonté de négocier avec le gouvernement thaïlandais.

Amnesty International reconnaît pleinement que le gouvernement royal de Thaïlande a le droit et qu'il est de son devoir de protéger les civils dans le sud en menant une campagne anti-insurrectionnelle. Le 14 janvier 2009, le Premier ministre Abhisit a fait observer que le décret relatif à l'état d'urgence en vigueur dans le sud avait été renouvelé quatorze fois depuis sa première application en juillet 2005 ; il a fait part de son intention de revoir ses dispositions en vue de sa levée et d'un transfert aux civils du contrôle des forces de sécurité dans la région. Amnesty International a lancé un appel en faveur de la modification ou de l'abrogation de l'article 14 de ce décret qui confère l'immunité contre toutes poursuites aux agents de l'État accusés de violations des droits humains (voir le rapport d'Amnesty International, *Thailand : Torture in the southern counter-insurgency*, ASA 39/001/2009). Malgré une décision de décembre 2008, prise lors de l'information judiciaire ouverte pour rechercher les causes de la mort en détention de l'imam Yapha Kaseng, qui serait décédé sous la torture, le gouvernement n'a pas encore engagé de poursuites contre les auteurs présumés de ce crime.